

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 14 Mai

La Philosophie des élections municipales

Pas n'est besoin d'attendre que les nouveaux conseils municipaux aient élu leurs maires, — ce qui aura lieu dimanche prochain, — pour formuler dès aujourd'hui ce qu'on peut appeler la philosophie des élections du 1^{er} et du 8 mai. Le premier fait qui s'en dégage, c'est que, contrairement à ce qu'on pouvait appréhender, les attentats anarchistes n'ont fait aucun tort à la République. En revanche, ils ont porté un coup terrible au socialisme révolutionnaire. C'est un fait qui apparaît, avec la clarté de l'évidence, dans nombre de centres ouvriers, où les sectes collectivistes, marxistes, voire même possibilistes accentuées, avaient réussi à s'emparer d'une part de représentation municipale, sinon de la direction effective des affaires communales.

Le parti socialiste proprement dit a lui-même perdu du terrain. La chute de la municipalité de Saint-Etienne est un fait absolument caractéristique à ce point de vue. La liste socialiste est également battue à Roanne et à Troyes. A Nîmes, la fameuse coalition qui s'était formée entre les conservateurs et les intransigeants amis de M. Numa Gilly, est en pleine déroute, et à Nîmes, ce sont les républicains d'ordre et de gouvernement qui entrent au conseil en majorité imposante. Mais c'est à Fourmies que la journée électorale a présenté le plus d'intérêt, acquis son maximum de signification et d'intensité. M. Guesde et ses amis, les principaux meneurs du collectivisme marxiste ou allemand, avaient juré de faire des déplorables incidents du 1^{er} mai 1891, un ferment indélébile de guerre civile. Ils ne voulaient pas que la blessure se fermât et ils avaient rêvé de donner comme pendant à l'élection législative du citoyen Lafargue celle de l'agitateur Culine comme membre du conseil municipal de Fourmies. « C'est

Culine qu'il nous faut ! » criaient les chefs du socialisme révolutionnaire de Fourmies, pastichant le cri des camelots parisiens enrôlés au service du boulangisme. Eh ! bien, l'événement a cruellement trompé l'attente et payé l'effort des meneurs.

Culine, qui n'avait obtenu que 912 voix au premier mai, en a eu seulement 905 dimanche. L'échec de Culine est la revanche de la modération, du bon sens et du patriotisme dans un centre où les plus détestables passions avaient été déchaînées. Les ouvriers ont ouvert les yeux ; ils comprennent enfin que leurs véritables exploités sont, non leurs patrons, mais les meneurs sans responsabilité qui les flattent et les poussent aux pires extrémités pour se servir d'eux. C'est un fait considérable et un heureux progrès, qui nous autorise à espérer la pacification définitive des éléments sociaux. Quant aux intransigeants de droite, ils ont subi également une défaite complète. Les chefs du parti royaliste voient le vide se faire chaque jour plus grand autour d'eux et l'on peut prévoir l'heure pas trop lointaine où ils ne formeront plus, — suivant une expression bien connue, — qu'un état-major sans drapeau et sans soldats.

Les résultats des élections municipales sont donc d'un bon augure pour les élections des conseils généraux et pour le renouvellement de la Chambre qui doit avoir lieu l'année prochaine.

C'est en vain que les adversaires de nos institutions essayent de faire contre mauvaise fortune bon cœur ; il est évident qu'ils éprouvent une nouvelle et profonde déception, et qu'ils savent maintenant à quoi s'en tenir sur les sentiments que le suffrage universel professe à leur égard.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Le voyage de M. de Freycinet

La compagnie de chemin de fer à crémaillère d'Aix au Revard a mis à la disposition de M.

de Freycinet un train spécial pour faire l'ascension d'une partie de la montagne du Revard.

Jeudi, à deux heures de l'après-midi, M. le ministre de la guerre, accompagné de ses officiers d'ordonnance et de M. Béguelin, ingénieur de la Compagnie, prit le train et alla jusqu'à Pugnny et Châtenod, parcourant la partie de la voie qui est achevée.

La ligne sera terminée en septembre et sera probablement inaugurée par le Président de la République.

M. de Freycinet a été très satisfait de sa promenade.

Le budget de 1893

On lit dans le Rappel :

Il paraît désormais certain que la commission ne pourra pas déposer ses rapports assez tôt pour que la Chambre puisse aborder la discussion du budget de 1893 avant les vacances d'été. La Chambre ne pourra que discuter les contributions directes, dont le vote est indispensable, avant la réunion des Conseils généraux. Elle sera obligée de renvoyer la discussion proprement dite du budget à la session d'automne, d'autant que, cette année, elle sera obligée de se séparer vers le 14 juillet, à raison des élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux qui doivent avoir lieu dans la seconde quinzaine de juillet. On sera ainsi conduit à avancer la date de l'ouverture à la session d'automne, afin de donner aux Chambres le temps suffisant pour voter le budget de 1893 avant le 31 décembre.

Escroquerie à la dynamite

Il y a quelques jours, un riche propriétaire de Colombes recevait plusieurs lettres de menaces lui annonçant que sa maison serait prochainement dynamitée par des anarchistes.

Le lendemain, nouvelle lettre où il était dit qu'il avait été décidé par le comité anarchiste que la maison du propriétaire en question serait épargnée à la condition qu'il verserait à la caisse du comité une somme de 5,000 francs.

Cet argent devait être adressée poste restante rue d'Amsterdam, aux initiales A. Z.

Le propriétaire flaira une escroquerie et, au lieu d'envoyer la somme, prévint M. Goron, chef de la sûreté. Le magistrat mit deux agents au bureau de poste de la rue d'Amsterdam avec la mission d'empoigner l'individu qui viendrait réclamer une lettre aux initiales A. Z.

L'attente des inspecteurs de la sûreté n'a pas été déçue. Un homme d'une trentaine d'années vint au bureau de poste réclamer une lettre aux initiales indiquées. Immédiatement appréhendé,

l'individu fut conduit à la préfecture devant M. Goron.

L'auteur de cette tentative d'escroquerie est un employé de la gare Saint-Lazare, Jules C..., qui connaissait sa victime pour lui voir prendre tous les jours le train. Fortement endetté, ne sachant où donner de la tête, Jules C... avait eu la mirifique idée de soutirer 5,000 fr. à ce propriétaire en usant du moyen que nous venons d'indiquer.

La santé du Sultan

La santé du sultan est fortement ébranlée depuis une huitaine de jours.

Son état serait assez critique. L'indisposition dont il souffre se manifeste par de violents accès nerveux.

Le mal a atteint un degré d'acuité qui ne permet plus de le tenir secret.

Le voyage du Tzar

L'itinéraire du voyage du Tzar vient d'être fixé : l'empereur de Russie en allant à Copenhague, quittera en route sa famille, ira à Stettin, chef-lieu de la province de Poméranie, sur l'Oder, se rendant directement à Postdam.

La Tsarine et les enfants continueront leur route pour Copenhague.

On attend, à Stettin, l'arrivée du Tzar le 22 ou le 23 mai.

La durée du séjour du souverain russe au Palais de Postdam sera de vingt-quatre heures après lesquelles, Alexandre III ira rejoindre sa famille à Copenhague.

On assure que l'empereur Guillaume se rencontrera avec le Tzar à Berlin.

Ravachol

Ravachol doit partir aujourd'hui samedi pour Montroussin ou St-Etienne.

Grève des cochers

La nouvelle grève des cochers, annoncée par plusieurs journaux, n'est pas confirmée.

La Dynamite

Le *New-York Herald* publie une dépêche de Caracas d'après laquelle une bombe aurait fait explosion le 10 mai, dans la soirée, devant la résidence de M. Mattos, ministre des finances du Venezuela.

La résidence de M. Mattos serait très sérieusement endommagée, ainsi que le consulat de France, qui est voisin de la résidence.

Au Sénégal

Saint-Louis. — Le navire *Gaspard Deves*,

ainsi que tu l'as fait.

— Tiaple ! c'est autre chose, ça...

— En un mot tu veilleras à ce que... Me comprends-tu.

— Oui, oui, che gombrends... Mais si la reine me dit : Va de gucher !

— Tu n'écouteras pas.

— E si elle me fait rosser et fouailler.

Tu diras que c'est la consigne, et tu ne bougeras pas.

— Tiaple ! tiaple !

— A moins que tu ne préfères être pendu.

— A ces mots, le Béarnais sauta en selle, et les gentilshommes l'imitèrent. Le rettre, en les voyant disparaître sous la voûte de la grande porte, marmottait entre ses dents :

— Bendu ! duchurs bendu ! *der Teufel*.

Au pied du pic d'Usson, le Béarnais se retourna, et vit sur la plate-forme du donjon s'agiter un mouchoir blanc.

— Au revoir, Margot ! cria-t-il en envoyant un baiser. Et il ajouta : Charlotte n'ose... pauvre mie !

A la première bifurcation de la route, Crillon prit congé du roi de Navarre.

— Adieu, Sire ! et que Dieu vous éclaire !

— Parlez plutôt pour vous, monsieur de Crillon, reparti d'Aubigné vivement.

— Harnibieu ! je n'ai pas besoin de vos leçons, monsieur d'Aubigné !

Ayant baisé la main au roi, Crillon, avec sa petite troupe, reprit le chemin de Paris, et le roi de Navarre, avec la sienne, se dirigea vers les gorges du Velay, qu'il fallait traverser pour gagner Cahors et Nérac. (A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 28

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

XI

LES MÉSAVENTURES DU GASCON

— Seulement che ne sauterai pas, moi... Quand che veux sauter, tout tremble, et mon ventre il dremble blus engore que le reste.

— Enfin tu en feras un bon soldat, dur à la fatigue, comme moi.

— Ia, ia, un vrai rettre...

— Seulement je te défends de lui apprendre à jurer.

— Ah ! *der Teufel*, ce sera bien difficile.

— Il le faut pourtant.

— Mais, fit le soudard allemand en se grattant l'oreille, burgoi vous me défendez de churer ? Vos churez bien, vos.

— Jamais, capitaine.

— Che vos avre burdant regonnu dut de suite à voire : Vendre-saint-cris.

— Ah ! voilà... mais ce n'est pas jurer, cela.

— Si fait, c'est churer.

— Tu me donnes un démenti, je crois... Dans

tous les cas, c'est jurer si peu, qu'on me l'a permis quand j'étais enfant, tandis que les autres jurons m'étaient défendus par mes p^récepteurs.

C'était vrai. Les gouverneurs de Henriot, craignant qu'il ne prit la vilaine habitude de jurer, si fort à la mode alors, ne lui avaient permis de dire que *Ventre-saint-gris*.

C'était un simple terme de dérision donné aux moines, et surtout aux Franciscains, qu'on nommait ordinairement des *Saint-gris*, à cause de la couleur de leur habillement.

— Ainsi, tu t'en souviendras : je ne veux pas que cet enfant prenne la coutume de jurer.

— Eh bien ! fit le rettre, ch'autai toujours une calepasse bendu au ceinturon, et chaque fois que che vodrai churer, au lieu de churer je poirai... oui, c'est ça : che poirai.

— Soit, mais tu ne lui enseigneras pas non plus à boire.

— Ce ne sera pas un rettre alors. Mais il burra mancher, che bense.

— Si jamais il avait une indigestion, tu serais pendu...

— Oh ! non, bas bendu... Rossé seulement, ce m'édre écal.

— Ainsi, je compte sur toi, Gargantua. Marcel sera ton ami, ton élève, ton enfant...

— Ia, ia, gomme si je l'avre fait.

— Et sa pauvre mère, victime des tiens à Pailhat, tu en auras grand soin...

— Gomme si c'édre la mienne.

— Et Michel, le blessé, tu en feras...

— Ah ! lui, c'est divérent ! che lui gasserai la tête, dès que che le burrai.

— Pourquoi ?

remontant le fleuve, a sombré. L'équipage a été sauvé. Trois passagers ont été noyés.

Espagne et Allemagne

Les négociations hispano-allemandes ont échoué, à la suite du refus de l'Espagne d'accorder à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée.

Procès de presse

M. Fabry, président du tribunal de Tunis, avait assigné en police correctionnelle MM. Prax, directeur du *Réveil*, Darniche, rédacteur et Fath, imprimeur de ce journal, qui avait publié un article relatif à un jugement rendu par le tribunal.

L'affaire est venue mercredi dernier. Le tribunal a prononcé par défaut les condamnations suivantes :

MM. Prax, Darniche et Fath, un an de prison, 3,000 fr. d'amende chacun et, solidairement, 10,000 fr. de dommages-intérêts.

Les employés de préfecture

On sait que le personnel des bureaux de préfectures et sous-préfectures, forme dans chaque département, une administration privée et toute locale, dépendant exclusivement du préfet. Rien ne régle les conditions d'entrée, de traitement, d'avancement que la volonté de chaque administrateur qui passe.

Un projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre au cours de cette législation, a été pris en considération, il y a trois mois environ, et renvoyé à la commission spéciale chargée de l'étudier. Le président de cette commission est M. Maruéjols, député de la 2^e circonscription de Villefranche.

Le téléphone entre Paris et Tours

Depuis lundi matin, Tours est relié téléphoniquement avec Paris. L'inauguration de la ligne a eu lieu à dix heures, à la mairie, en présence de la municipalité, du secrétaire général et des conseillers de préfecture, des membres de la chambre et du tribunal de commerce, du directeur des postes et télégraphes, etc. M. Fournier, ancien maire, a envoyé ses compliments à M. le président de la République et au président du conseil. M. Loubet a remercié.

M. Brault, président de la chambre de commerce, a envoyé ses compliments à M. Cousté, président de la chambre de commerce de Paris.

AU DAHOMEY

Le *XIX^e Siècle* publie une longue dépêche portant des détails sur l'affaire de Porto-Novo, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Ces détails sont parvenus à un négociant de Marseille qui possède plusieurs comptoirs sur la côte occidentale d'Afrique, et principalement au Dahomey. Cette lettre, qui est datée de Porto-Novo, 18 avril, rend compte de l'attaque de cette ville par les troupes de Béhanzin.

« Le 15 avril, à 10 h. du soir, une vive fusillade se faisait entendre dans les environs de Porto-Novo. C'étaient les Dahoméens qui, au nombre de 4,000, tentaient de s'emparer de la ville afin de la mettre au pillage. L'appel aux armes retentit aussitôt de toutes parts et nous primes nos mesures pour nous défendre.

« Les troupes du roi Tofa, sur lesquelles nous comptions, au lieu de prêter main-forte aux 200 tirailleurs sénégalais et haoussas, s'empressèrent de se barricader dans leurs cases. Les gardes du palais du roi Tofa, eux-mêmes, imitèrent l'exemple de leurs collègues et abandonnèrent leurs postes.

« Aux alentours de Porto-Novo, la fusillade continuait à être plus nourrie, mais, enhardi par leurs chefs, les Sénégalais réussissaient après deux heures de lutte, à repousser le premier assaut. Les troupes du despote nègre battirent alors prudemment en retraite, mais pour revenir en plus grand nombre une heure plus tard. Cette fois, ils furent accueillis par des feux de salve qui mirent la déroute parmi les plus intrépides d'entre eux.

« Le lendemain, la garnison de Porto-Novo était renforcée par 300 hommes que le résident avait demandés à Kotonou. Les forces réunies se mirent à la poursuite de l'ennemi, qu'elles parvenaient à atteindre à 10 kilomètres de Porto-Novo.

« Un autre combat se livra, mais il fut de courte durée. Le 17 avril nos troupes rentraient à Porto-Novo, qu'elles trouvèrent complètement abandonné par les soldats de Tofa.

« Dans la première attaque, nous avons perdu malheureusement 2 sous-officiers et 11 tirailleurs tués, nous avons eu une quinzaine de blessés qui ont été évacués sur l'hôpital.

« M. Ballot a été grièvement blessé au bras gauche.

« Béhanzin avait fait prévenir, par l'un de ses cabecères, notre résident qu'il attaquerait Porto-Novo le 15 avril. On crut à une fanfaronnade, mais il tint parole. Ses troupes qui ont essuyé un échec sanglant, ont laissé sur le terrain plus de deux cents morts, autant de blessés et une grande quantité de remingtons. »

La lettre se termine en affirmant que la situation n'est plus tenable. Béhanzin ne cherche qu'à gagner du temps pour compléter son armement.

Cette lettre, dit le correspondant marseillais du *XIX^e Siècle*, est tout à fait authentique et la source est au-dessus de toute contestation.

Paris, 13 mai.

Le ministère de la marine a reçu, hier, un télégramme annonçant que trois français retenus à Abomey-Kalavy ont été mis en liberté.

Lyon, 13 mai.

Le Père Planque, supérieur de la communauté de Lyon des missions africaines, a reçu du Dahomey quelques renseignements dont voici un résumé :

« Une lettre datée de Whydah le 9 avril, dépeint l'anxiété extrême des habitants. Sans le débarquement qui eut lieu à Whydah même, les blancs couraient le risque de ne pouvoir s'échapper ; les indigènes les gardaient à vue pour les empêcher de gagner la côte. On croit que les religieuses ont réussi à sortir. Une dépêche annonce qu'on n'a pas pu communiquer avec Whydah depuis le 23 avril, mais le fait que plusieurs d'entre les blancs ont été autorisés à partir, fait espérer qu'on s'est borné à retenir les agents et les missionnaires dans les maisons sans les molester.

« Actuellement, l'influenza règne au Dahomey. Pendant que le roi était en train de faire construire un palais à Allada, il a fait faire des recherches pour savoir quelle était la personne qui rendait tous ses sujets malades. Les féticheurs sont alors parvenus à découvrir à Whydah une pauvre femme bossue qu'ils déclarèrent être la cause de la maladie. Ils l'ont fait mourir et son corps doit rester suspendu jusqu'à ce que sa bosse ait disparu. Alors l'épidémie cessera. »

La vendetta

Nous avons trouvé, dans notre courrier, dit le *Petit Journal*, la copie du document suivant :

A la rédaction politique du « Père Peinard », pour prendre note et transmettre. — La vendetta, comité exécutif, au chef des dynamiteurs,

Lâche assassin, sous prétexte de te venger des riches, tu fais massacrer de braves travailleurs, des femmes et des enfants inoffensifs, sans te rendre compte que les proprios toucheront de l'Etat des indemnités doubles de la valeur des dégâts causés par les explosions de dynamite. Aussi, toi et tes complices, nous te traiterons comme des bêtes fauves, et nous avons résolu de faire exécuter autant des tiens que tu as fait ou feras des victimes parmi les travailleurs.

Nous avons juré solennellement que le malheureux Hamonod serait vengé, et si dans quelques jours tu fais appel à tes bandits, tu constateras qu'il en manque plusieurs dont tu pourras chercher les cadavres dans la Seine. Dès que nous pourrons savoir ton nom, tu subiras ta peine, car tu es condamné. La vendetta que nous venons de fonder a pour but de venger nos frères assassinés ou mutilés par les dynamiteurs. Nous punirons aussi leurs complices, c'est-à-dire tous ceux qui, par parole ou par écrit, conseillent de faire sauter les maisons où se trouvent les travailleurs femmes ou enfants. Nos vengeances seront individuelles et ne frapperont que les coupables condamnés par notre comité exécutif. Nos principaux moyens d'exécution seront le poignard, le poison et le vitriol.

La vendetta commence.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Conseil municipal

Le conseil municipal de Cahors, se réunira le dimanche 15 mai, à 4 heures du soir.

Ordre du jour

Installation du Conseil municipal. — Nomination du Maire et de deux adjoints.

Les Elections dans le département

Les résultats des élections municipales dans le département permettent de constater, toutes portes réduites, un gain de vingt-cinq communes en faveur des républicains.

Ces résultats se décomposent ainsi :

10 communes dans l'arrondissement de Cahors, parmi lesquelles un chef-lieu de canton, celui de Castelnau-Montrâtier; huit dans l'arrondissement de Figeac et sept dans celui de Gourdon.

L'élection des Maires

Voici quelles sont les prescriptions de la loi relativement à l'élection des maires et adjoints : Le Conseil municipal devra être convoqué alors même que les opérations électorales seraient, en tout ou en partie, l'objet d'une protestation devant le Conseil de Préfecture.

On procédera dès le début de la séance, à l'installation du nouveau conseil municipal.

Cette première opération faite, *M. le Maire cèdera la présidence au plus âgé des conseillers,*

à moins qu'il ne soit lui-même le doyen-d'âge du conseil. L'assemblée procédera immédiatement à la nomination du maire et de l'adjoint ou des adjoints. Les candidats doivent nécessairement être pris au sein de l'assemblée.

L'élection aura lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

La majorité absolue se calcule sur le nombre des suffrages exprimés, déduction faite des bulletins blancs, ou ne contenant pas de désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se seraient faits connaître.

Les bulletins peuvent être écrits en séance, ils sont remis fermés au Président.

La majorité absolue est nécessaire pour les deux premiers tours de scrutin. Au troisième tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

Il importe de remarquer que le choix des votants n'est pas limité; ainsi le conseil municipal peut voter au troisième tour pour un de ses membres qui n'aurait pas réuni de suffrages aux deux premiers tours.

Si les voix se partagent au troisième tour, la nomination est acquise au plus âgé. Dans aucun cas, il ne sera procédé à un quatrième tour.

On remarquera, en outre, que l'élection du maire et de l'adjoint ne peut être valable que si la majorité des membres en exercice est présente à la séance.

Néanmoins si, après deux convocations successives, à trois jours francs d'intervalle et dûment constatées, le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, l'élection faite après la troisième convocation n'en sera pas moins valable, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans le cas où le maire élu refuse immédiatement ces fonctions, l'élection à laquelle il doit être procédé pour son remplacement, constitue une opération nouvelle comportant, s'il y a lieu, les trois tours de scrutin.

Après l'élection du maire, le conseil doit procéder à la nomination de l'adjoint ou des adjoints. Mais cette fois la présidence appartient de droit au maire nouvellement élu.

L'élection des adjoints se fera dans les mêmes formes et conditions que celle des maires. On remarquera cependant, que dans les communes où il y aura lieu de nommer plus d'un adjoint, l'élection de chacun d'eux fera l'objet d'un vote distinct. La loi ne permet donc pas d'y procéder à l'aide du scrutin de liste.

L'article 54 de la loi dispose que les séances des conseils municipaux sont publiques.

Enseignement primaire

La commission instituée par l'article 45 de la loi du 19 juillet 1889, et qui se compose comme on le sait de MM. l'inspecteur d'académie; Talou et Delport, membres du conseil départemental; Triaire, Delpech, Quegnaux et Verdier, inspecteur primaires; Tallieu, directeur de l'école normale d'instituteurs, et de Mme Escande, directrice de l'Ecole normale d'institutrices, s'est réunie le 13 mai pour arrêter ses propositions en faveur des instituteurs et institutrices proposés pour les médailles d'argent.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre compatriote, M. Agar, ancien trésorier-payeur général du Lot, en dernier lieu receveur des finances à Orléans, décédé ces jours derniers à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Vélocipédie

Nous apprenons que le vélocipédiste bien connu des cadurciens, M. Louis Pinaud (Duanip), doit prendre part à la grande course Bordeaux-Paris, qui a lieu aujourd'hui, 14 mai.

Le crédit agricole

M. Develle, ministre de l'agriculture, a entretenu ses collègues de la question de création du crédit agricole.

Après avoir rappelé la proposition élaborée par la commission parlementaire, présidée par M. Méline, le ministre de l'agriculture a fait connaître ses vues personnelles, qu'il a exposées dans deux projets de loi dont le conseil a commencé l'examen, qui sera terminé dans sa prochaine réunion.

Par le premier, il s'agirait de permettre aux syndicats agricoles de faire certaines opérations commerciales; par le second, il s'agirait de créer, sous la garantie de l'Etat, une Banque de crédit agricole pour faire des avances aux syndicats ayant la qualité commerciale.

Chômage de la Navigation

Par arrêté de M. le préfet du Lot, la durée et l'époque du chômage de la navigation sur la rivière du Lot, en 1892, sont ainsi fixées :

De l'origine au Fossat, 31 jours, du 16 août au 16 septembre.

Du Fossat à l'embouchure, 16 jours, du 16 août au 1^{er} septembre.

Les bateaux sont autorisés à circuler, à leurs risques et périls, au-delà des époques fixées pour la fermeture de la navigation, partout où les circonstances permettront de maintenir une hauteur d'eau suffisante dans les biefs. Les eaux ne

seront d'ailleurs baissées que dans les biefs où il y aura absolue nécessité de le faire, et, aussitôt après l'achèvement des travaux, on commencera à remettre les eaux dans ces biefs.

Les Agents des Chemins de fer

Le ministre des travaux publics vient d'envoyer la circulaire suivante aux administrateurs des compagnies de chemins de fer :

« Messieurs,

« Je désirerais connaître pour chacun des trois services de la voie, de l'exploitation et de la traction, le nombre de jours de repos et de congé avec solde accordés par votre compagnie à chaque catégorie d'agents en 1891, 1^o pour l'année entière; 2^o pendant le mois où le trafic est généralement le plus faible; 3^o pendant le mois de septembre, époque à laquelle la circulation est ordinairement la plus active.

« Le nombre des journées de repos et le nombre des journées de congé seront indiqués séparément. On ne comptera comme repos ou congés, les journées pour mise à pied, ni les absences pour maladie. Les jours où les agents « qui n'ont pas de service de nuit » sont libres depuis le matin jusqu'au soir seront comptés comme journées de repos. »

Les propriétés non bâties

Le ministre de l'intérieur a transmis à son collègue des finances les vœux exprimés par deux tiers au moins des conseils généraux dans le but de faire prononcer ou la suppression totale ou le dégrèvement dans une forte proportion de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties.

Nous croyons savoir que l'étude de cette réforme fiscale est déjà commencée à la direction générale des contributions directes.

Il est même question d'appliquer, à la réalisation de la mesure si énergiquement réclamée, le produit des nouveaux tarifs de douane.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 12 mai

Le tribunal condamne le nommé Louis Combacave, propriétaire à Duravel, accusé d'un vol de roue de brouette, à 50 fr. d'amende et aux dépens.

TRIBUNE ELECTORALE

Albas

Les candidats républicains d'Albas, publient la note suivant :

Electeurs d'Albas,

Votre scrutin du premier mai a été vicié par une fraude dont les auteurs sont jusqu'ici inconnus. Tous les citoyens honnêtes désirent que la lumière se fasse; mais les candidats y sont encore plus intéressés que les électeurs.

Dans ces conditions, les candidats républicains ont cru devoir protester contre la décision du Conseil de Préfecture qui vous appelait à un scrutin de ballottage pour le 15 mai; ils attendront, pour en appeler de nouveau à vos suffrages, que le même conseil de Préfecture ait terminé l'enquête qu'ils ont demandée.

Sans vouloir accuser personne, ils tiennent à vous faire remarquer dès aujourd'hui :

1^o Qu'ils n'avaient pas la surveillance du scrutin, et que ce ne sont pas eux ni leurs amis qui ont eu occasion de toucher à l'urne ni aux bulletins;

2^o Que les opérations électorales du 1^{er} mai ont été vicieuses dans le fond, comme dans la forme, par la négligence du bureau et le parti pris de son président, et que le dépouillement fait par le Conseil de Préfecture ne peut avoir aucune valeur, en l'absence de procès-verbal et de pièces justificatives;

3^o Et enfin que la fraude commise, en supposant que les 86 bulletins ne soient pas des bulletins doubles, comme l'a affirmé M. le Maire, et par conséquent valables, — serait absolument désavantageux aux candidats républicains dont on a pris à tâche de faire suspecter l'honorabilité, que, par conséquent, elle ne serait, à première vue, et sauf preuve du contraire, nullement imputable à leurs amis.

Pour ces motifs, aucun candidat soucieux de son honneur et de celui de la commune ne semblerait pouvoir vous demander vos suffrages en ce moment, et les candidats républicains attendront les résultats d'une enquête sérieuse et impartiale avant de se représenter devant vous. Ils espèrent que d'autres auront la pudeur de suivre leur exemple et de montrer ainsi leur respect pour le suffrage universel.

Les candidats républicains aux élections municipales de la commune d'Albas.

Albas, 10 mai 1892.

Catus

Nous recevons la lettre suivante :

Catus, le 12 mai 1892.

Monsieur le directeur du *Journal du Lot*, Dans un but que nous comprenons trop bien,

on fait courir dans la localité le bruit que si M. Baldy est élu maire, non seulement le valet de ville, mais encore le secrétaire de la mairie seront remplacés. C'est à nous surtout qu'on attribue l'origine de ce racontar, et il est exploité contre M. Baldy.

Nous ne saurions assez protester contre cette insinuation plus malveillante que ridicule. Nous tenons essentiellement à ce que les Catussiens sachent que jamais pareille intention n'a hanté notre esprit, avant comme après les élections. Nous n'aimons pas plus les bouleversements que M. Baldy. Ce n'est pas nous certainement qui lui conseillerons d'innover.

Nous ne parlerons point du valet de ville. Il sait parfaitement qu'il n'a rien à craindre.

Quant à M. Brugalières, le secrétaire de la mairie, il peut se rassurer. Il n'a jamais été question de lui trouver un successeur. M. Brugalières s'acquitte trop bien de ses fonctions. Son âge, son expérience, ses mérites le recommandent au futur maire (en admettant que M. Baldy soit nommé) de même qu'ils l'avaient recommandé à M. Valois de Valon et à M. Cambornac.

Tant que M. Brugalières pourra tenir une plume, sa place lui sera conservée.

Nous supplions donc la population de Catuz de vouloir bien n'ajouter aucune foi à ces faux bruits de remplacement. Qu'elle les accueille seulement pour ce qu'ils valent.

Veuillez agréer, etc.

ROSIERES Ludovic,
Conseiller municipal.

Saint-Perdoux

Ces jours derniers, Léonie Truel, âgée de 18 ans, domiciliée à Saint-Perdoux, conduisait une charrette attelée d'une paire de bœufs dans un bois situé près de sa maison d'habitation. Une roue étant montée sur le tronc d'un châtaignier, le véhicule se renversa sur la jeune fille qui fut tuée sur le coup.

Prendeignes

Ces jours-ci, un mendiant se présentait chez M. Liffenet, métayer à Predeignes, et lui demandait l'hospitalité pour la nuit. On le fit coucher dans une grange où se trouvait une armoire renfermant de l'argent et des habits appartenant aux domestiques ; le mendiant a dévalisé complètement l'armoire.

Rigeac

Un charpentier, Jean Delmont, demeurant à Fous, était allé à Rigeac avec un de ses amis pour fêter un héritage de 12,000 fr. qu'il venait recueillir. Au moment de payer la note du repas, une discussion s'engagea entre les deux amis et ne se termina que grâce à l'intervention de quelques spectateurs. En s'éloignant, Delmont sortit son revolver et proféra des menaces ; six personnes dévouées se jetèrent sur lui et le conduisirent au violon municipal où il fut fouillé et désarmé. Le revolver était chargé.

Auch

Mercredi, dans l'après-midi, un orage assez violent a éclaté sur notre région. On cite plusieurs communes qui ont été saccagées par la grêle, mais les conséquences de l'orage ne s'arrêtent malheureusement pas là. A Ornézan, petite commune du canton d'Auch-Sud, Mme Carrère, surprise aux champs par le mauvais temps, a voulu se mettre à l'abri sous une haie ; quelques instants après, un formidable coup de tonnerre se faisait entendre et Mme Carrère était foudroyée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 15 MAI 1892

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

Le Tirailleur (pas redoublé)	Sellenick
Les quatre âges de l'homme (ouvert.)	Lachener
Le Rossignol (valse pour flûte)	Julien
La muette de Portici (fantaisie)	Auber
Babel (polka)	Philippe

La guérison de la phthisie et de la bronchite. — Un malade qui s'amaigrir, qui perd ses forces, qui toussait, qui présente de la fièvre le soir, des sueurs nocturnes, de la perte d'appétit, de la tendance à la diarrhée, est suspect de tuberculose, et doit pendant qu'il en est temps encore, se hâter de suivre un traitement et un régime rationnels, qui, seuls sont capables de l'arracher aux souffrances chroniques, et à la mort qui le menace à bref délai.

Le Dr Jules Boyer, ex interne des hôpitaux de Paris, a été bien inspiré, en mettant à la portée de tous l'exposé pratique du traitement curatif et de l'hygiène spéciale qui conviennent aux tuberculeux. Relèver la nutrition et exalter la résistance de l'organisme, cicatriser les lésions, calmer la toux et l'insomnie, enlever la fatigue de l'estomac, et la purulence de crachats : voilà en quoi se résume le merveilleux traitement du Dr Boyer.

1 fr. 50, Lib. Darbois, r. Rochechouart, Paris.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

Tribunal de simple police

Dans son audience du 13 mai, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé les condamnations suivantes :

Une pour ivresse et tapage nocturne, 2 fr. d'amende.

Une contre un débitant pour avoir employé au service des consommateurs une fille étrangère à sa famille, un franc d'amende.

Une pour tapage injurieux sur la voie publique 2 francs d'amende.

Une pour infraction au règlement sur la place du marché, un franc d'amende.

Une contre un individu qui a coupé une troupe en marche avec une voiture, un franc d'amende.

Une pour dommages causés à la propriété d'autrui, un franc d'amende.

Variétés

Les anciennes peintures de la Cathédrale

Iconographie. — Le culte de saint Etienne, premier martyr, a été particulièrement en honneur dans le sud-ouest de la France dès les premiers temps chrétiens, ce qui tend à prouver — par parenthèse — la haute ancienneté de la propagation du christianisme dans cette partie des Gaules.

Il est naturel de penser que l'histoire de ce saint, tenant une place énorme dans les traditions religieuses, dans la religion, a servi de thème à des « mystères » et que ces représentations théâtrales étaient très populaires dans le pays.

A l'aide de cette supposition on est amené à croire que la Lapidation de saint Etienne, telle qu'elle se trouve dans la coupole, est une sorte d'illustration de l'un de ces « mystères », alors fort goûtée, et conséquemment, parfaitement comprise de tous.

Ainsi s'explique la différence qui existe entre la peinture et les « Actes des Apôtres » — différences qui tiennent justement à des scènes épisodiques dont l'Ecriture ne fait pas mention ; scènes mettant en jeu les types moraux accoutumés des « mystères », le vertueux et le fourbe méchant, l'accusateur et le défenseur, les inconscients et les grossières brutes ; probablement aussi quelque anachronisme significatif venait se souder à l'action principale.

Symbolique des figures des Prophètes. — ISAIE a sous ses pieds une chèvre ou un bouc.

Dans les « bestiaires » de l'époque, ces animaux, qui aiment à graver les hauteurs, symbolisent les méditations célestes, la suprême sagesse, l'éloquence sublime, la vue élevée, etc. Or, Isaié peut être considéré comme le premier et le plus grand des prophètes ; sa prophétie commence par le mot « Visio ».

EZECHIEL a un chien sous ses pieds.

Le chien, gardien du troupeau, est le symbole des prélats et des prédicateurs gardant le troupeau du Christ.

Ezéchiél « dont le Seigneur ouvrit la bouche », (Ezéch. XXXIII) après la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor, est le type de la prédication chrétienne qui se répandit dans le monde après la destruction définitive de la ville sainte, par Titus et Adrien.

HABACUC a un lion sous les pieds.

Très anciennement il s'est établi une confusion entre le prophète de ce nom et un autre Habacuc, personnage qui portait la nourriture à Daniel dans la fosse aux lions. Nul doute que le symbole représenté ne résulte de cette erreur rectifiée depuis.

ESDRAS a sous ses pieds un dragon à tête relevée.

Le nom d'Esdras signifie « aide ». Aide dans la lutte contre le mal que le dragon personnifie toujours. Esdras fut le restaurateur du peuple d'Israël après la captivité de Babylone ; il est le type du secours divin nécessaire dans le combat constant contre Satan.

JONAS, un lion est sous ses pieds.

Jonas est considéré comme une figure de la Résurrection de N.-S. Jésus-Christ à cause de son séjour dans le ventre de la baleine : il avait été retranché du nombre des vivants. Or, d'après les « bestiaires » de l'époque de ces peintures, la lionne mettait bas ses petits mort-nés, mais trois jours après le lion leur donnait la vie en soufflant dessus ; pour cette particularité, qui était dans les croyances générales, le lion était un symbole de la Résurrection de N.-S. Jésus-Christ.

Le lion symbolisait aussi « la voix puissante des prophètes qui rugit contre les pêcheurs ». Jonas prophétisa contre Ninive : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite. »

DANIEL, un dragon est sous ses pieds.

Daniel fit mourir le dragon que les Babyloniens adoraient comme un Dieu (Daniel, chap. XIV, 22).

La restauration que j'indique en croquis au trait est basée sur les faits suivants : l'animal était un dragon, sa queue était relevée et à gauche. En continuant les lignes de l'archi-

teature et en cherchant la place du pied gauche du personnage, — à droite, — en tenant compte du goût déterminé pour les tangences linéaires qui caractérisent ces peintures, on est amené à donner à l'animal l'attitude que j'indique ; assurément, elle ne peut être sensiblement différente de ce qu'elle a été primitivement. D'ailleurs elle concorde parfaitement avec l'idée symbolique à exprimer : la défaite de l'Esprit du Mal, en opposition avec celle qui se trouve dans le dragon d'Esdras, qui est la persistance de la lutte contre ce même Esprit.

DAVID, son symbole est le lion représentatif de la tribu de Juda : « Voici que le lion de la tribu de Juda, le fils de David, a vaincu. » (Apoc. V. 5).

JEREMIE, qui fut jeté dans une fosse de boue, « in lacum », est la figure de la prophétie que les Juifs rejetèrent en la méconnaissant. L'animal fantastique qui est sous ses pieds, sorte de Mandicore des bestiaires, habitant les parties inférieures de la terre et ne pouvant s'en détacher, symbolise et la fosse de boue et l'erreur.

Jusqu'au 17^e siècle, surtout dans les représentations ésotériques fréquentes au 16^e siècle les puissances souterraines maléfiques sont représentées par des animaux à face à peu près humains et à parties postérieures en queue, ou queues, de serpent ; c'était toujours la Mandicore des bestiaires du Moyen-Age.

MARC GAIDA.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

LE CHOU

(Suite)

Les grandes fabriques la préparent dans d'énormes cuves. On l'accorde comme les choux, avec du bouillon, du jus de viande, de la graisse, etc.

Cet aliment est sain et agréable, mais il demande comme assaisonnement indispensable l'exercice et l'appétit.

LE CÉLÉRI

Au commencement du printemps, nous faisons le semis du céleri sur terreau, dans un endroit bien abrité. En juin, nous transplantons les pieds de belle venue dans une fosse d'environ 30 centimètres de profondeur que nous avons ouverte quelques temps à l'avance, et au fond de laquelle nous avons placé une bonne terre mêlée au crottin de mouton.

Nous l'entretenons proprement. A mesure que la plante s'élève, la fosse est comblée de manière que l'œil, le sommet des feuilles seulement se montrent. Les copieux arrosements faits pendant les chaleurs nous préparent une salade dont les côtes et les feuilles d'un beau blanc, seront tendres, cassants, d'une saveur agréable.

Nous lui laissons passer l'hiver ; cependant, à l'approche des grands froids, nous avons soin de le recouvrir d'une bonne litère de paille.

L'instituteur. — Le céleri est une plante qui a la réputation de favoriser les ophtalmies ; les grands mangeurs de céleri ont, paraît-il, généralement mal aux yeux.

LA CHICORÉE

Nous commençons de faire les semis de chicorée au commencement d'avril pour les continuer jusqu'en août. Comme nous arrosions, sarclons et éclaircissons convenablement, nous avons bientôt du plant assez fort.

Quelques jours avant de transplanter, nous raccourcissons un peu les feuilles, la plante se fortifie plus rapidement. Les pieds sont repiqués à 20 centimètres en tout sens et arrosés fréquemment. Lorsque les chicorées sont assez développées, pour les faire blanchir, par un beau temps, nous les lions avec des liens de paille. A partir de ce moment, pour ne pas mouiller le cœur, nous n'arrosons plus que le pied. Dans une vingtaine de jours, notre salade peut être livrée à la consommation.

En automne, nous les faisons blanchir en les couvrant tout simplement d'une planche ou d'un paillason.

L'instituteur. — La chicorée sauvage, légèrement amère, facilite la digestion, lâche le ventre et dépure la masse des humeurs.

On la prend en infusion pendant 5 à 6 jours de suite. On se trouve bien d'y ajouter, chaque jour, 5 grammes de sulfate de magnésie.

LA COURGE

Dans des petites fosses remplies de fumier et de terreau, pendant les deux premières semaines de mai, nous semons deux, trois graines de courge, et nous

laissons, après la levée, le pied qui promet le plus.

De copieux arrosements sont à peu près les seuls soins que nous prenons de nos courgiers auxquels nous ne laissons ordinairement que deux fruits, et un seul, si nous voulons l'avoir très gros.

Quand le fruit est noué, nous supprimons le bout de la tige qui le porte, à deux feuilles au-dessus.

Les diverses variétés de courges sont toutes originaires des pays chauds, aussi il leur faut de la chaleur et une bonne terre.

Nous ne cultivons que la citrouille, elle seule est digne de l'attention de la cuisinière ; les autres espèces qu'on sème ordinairement dans les champs de maïs ne sont guère bonnes que pour les animaux.

Les courges durent très peu de temps ; elle se conservent d'autant mieux qu'on les tient dans un endroit sec, à l'abri de la gelée, dans une pièce chaude. L'humidité les fait pourrir promptement.

(A suivre.)

J. MEULET,
Instituteur public à Carluccet.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du au 7 14 mai 1892

Naissances

Monlauzeur Marcel, avenue de la Gare, 4
Singlande Marie, rue Mascoutou, 47.
Bonnet Eugène, rue du Tapis-Vert, 11.
Paganel Léontine, rue Nationale.
Tardieu Madeleine, rue du Portail-Alban.

Mariages

Popu Paul, employé de bureau, et Cayla Marie.

Décès

Lairezon Jeanne, 82 ans, Impasse Decremps.
Toulouze Jean, architecte, 63 Bd Gambetta, 63.
Pignères Jean, imprimeur, 59 ans, rue du Châteaueu, 17.
Coudere Guillaume, 54 ans rue Hanteserre, 6.
Strabol Rosalie, 70 ans, Bd Gambetta, 111.

Livres à crédit

Hugo (Victor), œuvres complètes, 70 vol. in-12 br. 140 fr., payable 3 fr. par mois, rendu franco. Très belle édition portative et définitive ; la seule complète.

Coppée, œuvres complètes. Edition Lemerre, 12 vol. in-12, papier teinté ; 60 fr. payable 2 fr. par mois, de de. Edition populaire illustrée, 3 vol in-4° 45 fr. payable 2 fr. par mois. Expédition franco.

Librairie MALEVILLE, Libourne, (Gironde)
Demander le catalogue.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

REVUE HEBDOMADAIRE

La hausse fait tous les jours de nouveaux progrès. L'argent qui était resté si longtemps sans emploi semble se montrer moins craintif.

Les affaires se réveillent un peu. Certains fonds étrangers notamment donnent lieu à des transactions suivies. Espérons que nous allons enfin entrer dans une période d'affaires, pourvu toute fois, qu'on sache modérer un peu les mouvements. Le 3 0/0 est à 97.60.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont en voie d'amélioration.

Le Crédit Foncier s'avance à 1208.75. Marché toujours très suivi sur les obligations foncières et communales.

La Banque de Paris s'est vivement relevée à 653.75. L'assemblée a fixé le dividende à 30 fr.

La Société Générale est à 467.50. Il ne se fait que peu d'échanges sur ce titre qu'on garde en portefeuille.

Le Crédit Lyonnais est à 786.25. On sait que cet établissement s'occupe activement d'augmenter à l'étranger le nombre de ses succursales.

Les actions de la Société des Immeubles de France se rapprochent journellement du cours de 500. Elles ont atteint cette semaine le cours de 485.

Nos grands chemins sont très fermes.

Les obligations des chemins de fer économiques regagnent une partie de leur coupon. Signalons la bonne tenue des méridionaux Italiens à 620.

Les valeurs du Suez sont très agitées ; les recettes sont beaucoup moins brillantes.

L'animation est grande sur l'Italien qui monte à 90.40.

Le marché est convaincu que la politique d'économies réclamée par l'opinion publique s'imposera au nouveau cabinet.

Hausse marquée des fonds ottomans. On reparle d'une conversion de la dette.

Le Portugais a des hauts et des bas. Nous craignons bien que les porteurs de titres n'aient à attendre longtemps une solution.

Des rachats ont fait monter la rente Extérieure, mais la situation financière nous paraît toujours difficile.

Les nouvelles parvenues du centre d'exploitation de la Morena continuent à être très satisfaisantes. Les travaux sont poussés avec la plus grande activité.

La part de Soufres Romains accentue sa bonne tendance à 200. La production de la mine augmente chaque semaine.

L'obligation Porto-Rico est à 180. Les recettes, depuis le commencement de l'année se sont élevées à 154.230 francs.

Bibliographie

Nous faisons un véritable plaisir d'annoncer à tous les lettrés la publication, dans 367^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, de deux fort intéressantes études sur l'« Elégie » dans l'antiquité et dans les temps modernes par MM. A. Waltz et Charles le Goffic. Nos lecteurs trouveront dans le même fascicule un article de l'éminent naturaliste Trouessart sur l'« Eléphant » au point de vue zoologique et paléontologique.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^o, rue de Rennes, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 13^e année. — Sommaire du n^o 24. — 12 mai 1892. — Les Pigeons de Thérèse : Meryem Cecyl. — Histoire d'une petite Princesse russe : Henriette Pravaz. — La première Pièce : Marthe Bertin. — Dansons la Capucine : Arsène Alexandre. — Chansons de mai : Eux Dupuis. — Botte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations par J. Geoffroy, Birch, Wraïney, Louis Morin, B. Jankowski, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS (26^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédits
Paraissant le dimanche et publiant toutes
tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN
ÉTRANGER : DIX FRANCS

SOMMAIRE DU N^o 19

La situation. — Des différents systèmes de conversion. — Le Champ d'Or (French Gold Mining Company Limited). — Cercle de l'escrime. — Imprimerie Chaix. — Société générale des Téléphones. — Les mines d'or de l'Afrique du sud. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter; Valeurs à vendre. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Changes

et monnaies. — Cours des métaux. — Compagnie des chemins de fer du Midi et du Canal latéral à la Garonne. — Tirages financiers.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theu-siet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les

patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

PLUS de MAUX de DENTS



Vente spéciale : Blanc, coiffeur, Galerie de Valon, à Cahors.

Maladies du Cœur
HYDROPIES, ASTHMES
Le SIROP de Digital de L'ABÉLONNE
est le remède par excellence contre ces affections

DRAGÉES de GÉLIS & CONTÉ
Approuvées par l'Académie de Médecine
Le PLUS EFFICACE des FERRUGINEUX

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière de Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUE-LIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY ET C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52 près le Palais de Justice

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au vingt-deux Juin mil huit cent quatre-vingt-douze, jour de mercredi à midi à la barre du tribunal civil de Cahors.

Suivant exploit de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du trois mars mil huit cent quatre-vingt-douze, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors.

Monsieur Louis Delmas, propriétaire, domicilié au lieu de Vayssayré, commune de Montcabrier, ayant M^e Billières pour avoué constitué.

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après, sur la tête et au préjudice de : 1^o François Fournol, père, veuf de Marie Fournol, cultivateur; 2^o Louise Fournol, sans profession; 3^o Philomène Fournol, aussi sans profession; 4^o Henri Fournol, militaire en activité de service, tous domiciliés à Frayssinet, commune de Montcabrier; 5^o Adèle Fournol, sans profession, épouse de Paul Barthère, peintre, et de celui-ci pour l'assister et l'autoriser, domiciliés ensemble à Fumel; Fran-

çois Fournol, père, en son nom personnel, et ses quatre fils et filles, en leur qualité d'héritiers de feu Marie Fournol leur mère.

DÉSIGNATION

SOMMAIRE DES IMMEUBLES

saisis et à vendre

A Frayssinet : maison, grange, étables et patus en dépendant, numéros 672 et 675, section H de Montcabrier. — Parcelle de pré, numéro 671. — Terre au même lieu, numéro 670. — Terre, numéro 681. — Terre, numéro 680. — Friche, numéro 679. — Terre, numéro 668. — Friche, numéro 668 bis. — Pature, numéro 669. — Chataigneraie, numéro 689. — Friche, numéro 740. — A Picouton, bois, numéro 598. — Au même lieu, bois, numéro 602. — Au même lieu, terre, numéro 603. — Chataigneraie au même lieu, numéro 604 P.

Tous les biens immeubles ci-dessus seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci..... 10 fr.

Pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges dressé par M^e Billières et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

NOTA. — Tous ceux qui pourraient prendre inscription pour cause d'hypothèque légale devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

L'avoué poursuivant,
Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze. Fol^o c^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

ÉTUDE

de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7.

VENTE

APRÈS

SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, le mercredi quinze juin mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

Suivant procès-verbal de Monsieur Serres, huissier à Cahors, en date des trois et quatre mars mil huit cent quatre-vingt-douze, visé, enregistré et transcrit.

Il a été saisi :
A la requête de M. Bergougnoux, Félix-Géraud, propriétaire, domicilié à Cahors, qui a pour avoué M^e Lacosse.

Sur la tête et au préjudice du sieur Olié Louis, propriétaire et négociant, demeurant à St-Cirq-Lapopie.

Les immeubles ci-après :
Le cahier des charges de l'adjudication desdits immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour être mis à la disposition du public.

Désignation

1^o Un sol de maison, grange et patus, à Saint-Cirq, commune de ce nom, numéro 864, section F du plan de cette commune.

2^o Maison à Saint-Cirq, numéro

864, mêmes section, plan et commune.

3^o Pressoir, au même lieu, numéro 864, mêmes section, plan et commune.

4^o Maison, au même lieu, numéro 864, mêmes section, plan et commune.

Mise à Prix

Dix francs ci..... 10 fr.
En sus des charges.

Il est déclaré, en outre, que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles à vendre, il est nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Cahors, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors le mai mil huit cent quatre-vingt-douze, Fol^o c^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

COURRIER DES MODES

PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publié chaque samedi 50 modèles

élégants et pratiques de robes,

manteaux, chapeaux, costumes

d'enfants, ouvrages, etc., avec

explications et patrons découpés.

Feuilletons, Causerie médicale

par M^{lle} le D^r BERTILLON. Etude :

QUE FERONS-NOUS

DE NOS FILLES?

décrivant toutes les professions

et métiers pouvant être exercés

par des femmes. Nombreuses

primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal

simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une

gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour

s'abonner, envoyer mandat-poste ou

timbres aux Éditeurs : IMANS & C^o,

35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

MONITEUR DES RENTIERS

10, Rue de Chateaudun, Paris

52 numéros de 16 pages, 2 francs par An. en timbres ou mandats-poste. Chaque abonné reçoit franco à domicile.

DEUX PRIMES GRATUITES

1^o Un Journal Spécial, le seul donnant tous les tirages des valeurs à lots françaises et étrangères
2^o Le Manuel des Capitalistes

BEAU VOLUME contenant : Dictionnaire financier, Notice sur Fonds d'États, Villes et Départements, Sociétés de Crédit, Chemins de fer. Listes des lots non réclamés.

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C^o

Plus actif que le sirop antiscorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.

DÉPÔT : Toutes Pharmacies.

Perles de Pepsine pure

de CHAPOTEAUT

Elles sont souveraines contre les maux d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Renvois de gaz, les Nausées, les Pituites, les Vomissements, le Gonflement de l'estomac et de l'intestin et supprime les Migraines, les Maux de tête, les Somnolences provenant de Digestions laborieuses. Exiger le nom de CHAPOTEAUT sur chaque capsule.

DÉPÔT : Toutes Pharmacies.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, n^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

Le propriétaire-gérant : LATOUCHE